

Image not found or type unknown



Vente du véhicule du conjoint suite à décès.

Par **d. bueno**, le **04/01/2019** à **19:07**

Mon père a est décédé fin novembre. Il a un véhicule à son nom et à celui de mère (régime communautaire) . Nous devons vendre le véhicule dans les 3 mois suivant le décès bien sur avec l'accord de tous.

Y 'à t' il des formalités de vente particulières ?

Merci

Par **Visiteur**, le **04/01/2019** à **20:48**

Bonjour

Effectivement, dans les 3: mois, pas nécessaire de faire un changement de CG avant la vente.

Je pense que tout est ici...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480>